

Incident de confidentialité

Formulaire de signalement

Conformément à la *Politique de confidentialité* adoptée par le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, vous devez remplir ce formulaire de signalement aussitôt que vous constatez un incident de confidentialité et le remettre à la personne responsable.

Les informations colligées seront versées au registre des incidents sur la confidentialité. À partir de ces informations, la personne responsable et le conseil d'administration décideront si l'incident présente « un risque de préjudice sérieux » pour les personnes concernées et rempliront une déclaration à la Commission de l'accès à l'information, si nécessaire. Des mesures pour contrôler et prévenir le type d'incident déclaré seront ensuite déployées.

Un incident de confidentialité correspond à tout accès, utilisation ou communication non autorisés par la loi d'un renseignement personnel, de même qu'à la perte d'un renseignement personnel ou à toute autre atteinte à sa protection.

Par exemple, un incident de confidentialité pourrait se produire lorsque :

- un membre de l'équipe consulte un renseignement personnel sans autorisation;
- un membre de l'équipe communique des renseignements personnels au mauvais destinataire;
- l'organisation est victime d'une cyberattaque : hameçonnage, rançongiciel, etc.

FORMULAIRE DE SIGNALEMENT D'UN INCIDENT DE CONFIDENTIALITÉ (DOCUMENT INTERNE)

1. Date et période de l'incident de confidentialité

Date de l'incident :

Date de la découverte de l'incident :

L'incident a eu lieu sur une période de :

2. Type d'incident de confidentialité (identifier avec un "x" le type d'incident) :

- Accès non autorisé par la loi à un renseignement personnel
- Utilisation non autorisée par la loi d'un renseignement personnel
- Communication non autorisée par la loi d'un renseignement personnel
- Perte d'un renseignement personnel ou toute autre atteinte à la protection d'un tel renseignement

3. Causes et circonstances de l'incident (identifier avec un "x" les causes ou circonstances) :

- Altération délibérée
- Communication accidentelle
- Communication délibérée sans autorisation
- Consultation non autorisée
- Cyberattaque (virus, logiciel espion, etc.)
- Défaillance technique
- Destruction accidentelle
- Destruction volontaire sans autorisation
- Divulgateion accidentelle
- Divulgateion délibérée sans autorisation
- Erreur humaine
- Hameçonnage (phishing)
- Ingénierie sociale (technique de manipulation pour obtenir des renseignements pers.)
- Perte d'accès aux renseignements
- Perte de renseignements
- Rançongiciel
- Utilisation incompatible
- Vol de renseignements

Autre, précisez :

4. Sur quel(s) support(s) les renseignements personnels étaient-ils conservés au moment de l'incident ?

Ordinateur de bureau

Dispositif amovible électronique

Papier

Clé USB

Serveur

CD

Bande sonore

Téléphone portable

Infonuagique (cloud)

Tablette

Vidéosurveillance

Ordinateur portable

Photo

Autre, précisez :

5. Identification des renseignements personnels visés par l'incident de confidentialité (identifier avec un x pour chaque renseignement).

Nom

Prénom

Adresse du domicile

Date de naissance

Numéro de téléphone au domicile

Numéro du cellulaire

Adresse courriel personnelle

Numéro de permis de conduire

Numéro d'assurance sociale

Numéro d'assurance maladie

Numéro de passeport

Salaire Fonction / occupation

Renseignements sur des employés, ou bénéficiaires

Renseignements médicaux

Renseignements génétiques

- Renseignements scolaires / académiques
 - Renseignements bancaires / numéro de compte / institution / placements / hypothèque
 - Numéro de carte de crédit
 - Numéro d'identification personnel (NIP)
 - Nom du détenteur
 - Code de sécurité à trois chiffres
 - Numéro de carte de débit
 - Numéro d'identification personnel (NIP)
 - Nom du détenteur
 - Autres renseignements personnels, précisez :
- Impossible de fournir une description des renseignements personnels visés
Expliquez :

6. Personnes concernées par l'incident de confidentialité

Nombre de personnes concernées par l'incident :

Nombre de personnes concernées par l'incident qui résident au Québec :

Si possible, ventilez le nombre de personnes concernées par l'incident selon leur lien avec l'organisation, qu'il s'agisse d'employés, de clients, d'étudiants, de patients, de membres, de bénévoles, de fournisseurs, etc., actuels ou anciens :

7. Personne déclarant l'incident

Prénom, nom de la personne :

Fonction :

Moyen de communication (courriel et / ou téléphone) :